

**VIÊT-NAM**

**Arrestation d'un moine réfugié : la justice est vidée de son sens**

Index AI : ASA 41/030/2003

ÉFAI

**Embargo : mercredi 17 septembre 2003  
(00h01 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Londres et New York, 17 septembre 2003 – « *Le gouvernement vietnamien doit libérer immédiatement Thich Tri Luc, moine bouddhiste arrêté et rapatrié de force au Viêt-Nam après avoir reçu le statut de réfugié au Cambodge* », ont déclaré Amnesty International et Human Rights Watch aujourd'hui, mercredi 17 septembre 2003.

Membre de l'Église bouddhique unifiée du Viêt-Nam (EBUV) qui est frappée d'interdiction, Thich Tri Luc devrait être jugé au titre de l'article 91 du Code pénal vietnamien, sous l'inculpation de fuite à l'étranger dans le but de s'opposer au gouvernement. S'il est reconnu coupable, il risque la détention à perpétuité.

Après sa disparition survenue au Cambodge en juillet 2002, les responsables vietnamiens avaient nié détenir des informations sur ce qui lui était arrivé. Jusqu'au mois dernier, sa famille ne savait pas s'il était vivant ou mort. Toutefois, la semaine dernière, le ministère vietnamien des Affaires étrangères a déclaré à des journalistes que Thich Tri Luc avait été appréhendé en juillet 2002 à la frontière entre le Cambodge et le Viêt-Nam.

*« Enlèvement manifeste au Cambodge par les autorités vietnamiennes et détention au secret d'un moine bouddhiste bénéficiant du statut de réfugié : le soi-disant système judiciaire vietnamien est tombé bien bas, a déploré Ingrid Massage, directrice du Programme régional Asie et Pacifique d'Amnesty International. Ce qui est arrivé à Thich Tri Luc illustre le mépris flagrant du Viêt-Nam envers les Nations unies et les normes internationales en matière de justice. Cet homme doit être libéré immédiatement. »*

En avril 2002, Thich Tri Luc a gagné le Cambodge pour y demander asile, après avoir été persécuté pendant des années aux mains des autorités vietnamiennes. Il s'est vu accorder le statut de réfugié par le haut-

commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en juin 2002. Le 25 juillet, ce moine « disparaissait » après avoir quitté la pension où il séjournait dans la capitale cambodgienne, Phnom Penh, sous l'escorte d'un homme non identifié.

Human Rights Watch et Amnesty International ont demandé aux autorités cambodgiennes d'expliquer comment un réfugié avait pu être appréhendé et renvoyé dans son pays d'origine, qu'il avait fui pour échapper aux persécutions.

« *Renvoyer un réfugié vers un pays où il risque d'être victime de persécutions constitue une grave violation de la Convention relative au statut des réfugiés* », a précisé Brad Adams, directeur de la section Asie de Human Rights Watch. Le Cambodge est partie à cette Convention.

« *L'affaire Thich Tri Luc met en lumière de très nombreuses atteintes aux droits fondamentaux, qui sont monnaie courante au Viêt-Nam, a poursuivi Brad Adams. La répression implacable d'un croyant, l'enlèvement manifeste et la détention au secret d'un dissident pacifique, et la complicité dans la violation du droit international relatif aux réfugiés sont autant d'éléments qui s'inscrivent dans une politique gouvernementale plus vaste. Ces pratiques doivent cesser.* »

Amnesty International et Human Rights Watch ont demandé aux autorités vietnamiennes d'autoriser Thich Tri Luc à entrer immédiatement en contact avec sa famille, un avocat de son choix et des représentants des Nations unies. Il est actuellement détenu dans un centre de détention provisoire à Ho Chi Minh-Ville.

Âgé de quarante-neuf ans, Thich Tri Luc (de son nom séculier Pham Van Tuong) est moine bouddhiste depuis plus de trente ans et membre actif de l'Église bouddhique unifiée du Viêt-Nam (EBUV) depuis 1992. Il a été persécuté, arrêté, emprisonné et placé en résidence surveillée dans une pagode, au Viêt-Nam, durant la plus grande partie des dix dernières années. Il a été détenu sans jugement et placé en résidence surveillée pour une durée indéterminée au Viêt-Nam pour la première fois en 1992, dans le cadre de mesures gouvernementales de répression contre l'EBUV. Il avait protesté contre le traitement réservé aux bouddhistes et appelé au respect de la liberté religieuse.

En novembre 1994, Thich Tri Luc a de nouveau été interpellé pour avoir participé à une mission de l'EBUV, visant à secourir les victimes d'inondations qui s'étaient produites dans le delta du Mékong, au Viêt-Nam. Au terme d'un procès à huis clos, qui s'est déroulé à Ho Chi Minh-Ville en août 1995, il a été condamné à une peine de deux ans et demi d'emprisonnement et à cinq ans de mise à l'épreuve (une forme de résidence surveillée).

Ce procès a engendré une vague de protestations émanant de gouvernements et d'organisations internationales du monde entier. Thich Tri Luc a alors été adopté comme prisonnier d'opinion par Amnesty International ; le Parlement européen a voté une résolution demandant sa libération immédiate et celle de trois autres moines de l'EBUV condamnés en même temps.

Après sa sortie de prison en 1997, Thich Tri Luc a été placé en résidence surveillée à Ho Chi Minh-Ville. Il devait se présenter chaque mois aux services de sécurité, était limité dans ses déplacements, n'avait pas le droit de résider dans sa propre pagode et était dépouillé d'autres droits civiques. Au terme de sa période de cinq années de mise à l'épreuve, en février 2002, la surveillance officielle et les persécutions infligées à Thich Tri Luc se sont poursuivies. Deux mois plus tard, il s'enfuyait pour le Cambodge afin d'y demander l'asile politique.

Dans une lettre adressée en juin 2002 à Human Rights Watch, Thich Tri Luc écrivait : *« J'ai décrit les épreuves et les mauvais traitements que j'ai endurés sous le régime communiste. Il était devenu clair pour moi que je ne pouvais plus vivre au Viêt-Nam. Mon mode de vie au quotidien et mes droits étaient bafoués par les autorités. Je savais qu'il me fallait fuir et franchir une frontière. Non sans mal, je suis parvenu à me rendre dans un pays voisin, le 19 avril 2002. J'ai eu la chance de pouvoir atteindre le Cambodge, en quête de liberté, tandis qu'au Viêt-Nam, j'étais contraint de vivre dans l'insécurité sous un régime répressif.*

*« Je lance un appel aux moines supérieurs de l'EBUV et à tous les moines et nonnes de mon pays et du monde entier, ainsi qu'aux organisations internationales de défense des droits humains et aux Nations unies, et leur demande d'intervenir en ma faveur pour que j'obtienne le statut de réfugié. Je vous en prie, aidez un*

*membre de l'Église bouddhique qui vient juste d'échapper au terrible joug vietnamien. »*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou Human Rights Watch (Brad Adams à New York), au +1(212) 216 1228 ●**

**Vous pouvez également consulter le site <http://www.amnesty.org>**